

CTM Hulot : abandon des-missions



Après les coups de « rabots » : le dynamitage des missions de services publics et des emplois !



Les nombreuses réformes, RéATEs, révisions générales des politiques publiques, revue des missions, modernisation de l'action publique ont toutes eu pour visée unique : **la réduction drastique des effectifs !**



Les préconisations du rapport « AP 2022 », que nous nous sommes procurés, ne dérogent pas à la règle idéologique ultra-libérale qui consiste à mettre un terme au modèle social français et par conséquent éliminer les principes qui fondent le service public de justice et d'égalité sociale.

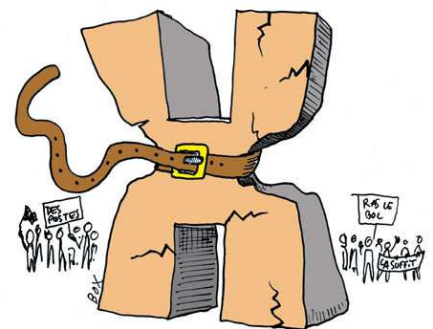


- ✓ Oui, les Français sont attachés à leurs services publics de proximités (69 %). Ils les jugent utiles à 85 % et en sont satisfaits à plus de 72 %.
- ✓ Oui, 77 % des agents publics se disent prêts à s'investir davantage, mais pas à n'importe quel prix ! Leurs conditions de travail ne cessent de se dégrader et ce n'est pas en précarisant les agents que le service pourra être de meilleure qualité, bien au contraire.
- ✓ Oui, nous nous devons réduire le déficit de la France, mais pas sur le dos de notre bien commun, qui est déjà bien mal en point, ni sur celui des usagers.

La déstructuration à répétition ne fait qu'accroître les difficultés des Français les plus vulnérables et fait porter l'augmentation de la charge sur les classes moyennes. Elle permet de ne plus recouvrer l'impôt équitablement et en particulier celui d'une minorité de nantis qui fraude et qui s'évertue à pratiquer à outrance l'évasion fiscale à hauteur de 60 à 80 milliards d'euros par an. Ceux-là même qui détiennent 90 % des richesses et représentent 10 % de la population. **Voilà ce qui est insoutenable !**

« *Faire plus et mieux avec moins* » est une formule qui ne repose que sur une conception idéologique qui sous-tend surtout, au nom de la soi-disant « simplification » la fin du statut général des fonctionnaires. Le rapport préconise un contrat à durée de 5 ans pour les managers et donc encore plus flexible pour les collaborateurs et « simples » agents.

Il est préconisé le maintien des politiques législatives et réglementaires auprès des administrations centrales et une déconcentration des missions, des agents dans les services territoriaux et prioritairement pour celles et ceux exerçant actuellement leurs missions pour le compte de 5 ministères (économiques et financiers, transition écologique et solidaire, l'enseignement supérieur, la culture ainsi que les sports). Pour ce dernier ministère, le « comité d'expert » s'interroge même sur l'opportunité du maintien d'un ministère de plein exercice !



Pire, toutes les autres missions pourront être conduites par des agences. Le directeur(trice) des cabinets de M. Hulot, M. Mézard et de Mme Borne ont bien essayé, lors du CTM du 26 juillet, d'indiquer que le rapport « CAP 2022 » n'est pas celui du gouvernement, regrettant que ce référentiel soit sorti avant qu'ils puissent finaliser les grandes manœuvres, en octobre 2018. Ils n'assument pas le fait que c'est bien le pouvoir politique qui a demandé des « actions ambitieuses » aux rédacteurs (du privé) de ce rapport. Les circulaires susvisées c'est l'amplification de la mutualisation des structures, la rationalisation des implantations immobilières, le transfert des missions de service public, la suppression, dans ce cadre, de dizaines de milliers d'emplois et 30 milliards d'euros d'économies.

Que peut signifier ce terme « d'agence » employé sans retenue ? L'Agence Régionale de Santé, créée en 2009, et qui devait améliorer les services de santé, l'offre de proximité et la qualité des soins a produit l'effet inverse. D'une manière générale, les agences exercent un pouvoir de contrôle sur les établissements publics de santé (EPS), leur fonctionnement, leur financement.

C'est un établissement public de l'État dont la vocation première est de mutualiser les ressources et de faire des économies substantielles. Son périmètre d'intervention et son positionnement visent à tenter le regroupement et l'articulation des missions de l'État, des collectivités territoriales et des opérateurs. C'est exactement ce qui est repris dans les circulaires du ministre du 24 juillet (ADEME, ANAH, ANRU, CEREMA). Dans le cas présent, elle s'intitulera Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANACT). Pour celles relatives aux transports cela pourra être l'Agence Nationale Routes de France (ANRF), pouvant regrouper les missions des Directions Interrégionales des Routes (DIR), celles des Contrôleurs des Transports Terrestres (CTT) et d'autres missions des DREAL.

Pour vous persuader qu'il ne s'agit pas d'une interprétation syndicale, nous vous invitons à mesurer par vous-même la portée extrêmement dangereuse du rapport dans son ensemble par son changement de modèle. Solidaires vous propose de parcourir particulièrement les pages 33 à 38 sur les réformes préconisées et notamment les parties surlignées jointes, celles de la page 95 à 98 sur la suppression des doublons et sur le transfert des missions dont celles de la DGE, de la DREAL...

Poursuivre sur les constats de la page 99 avec : *une organisation territoriale coûteuse et inefficace, héritée du passé [...] qui n'est pas suffisamment rationalisée par rapport aux besoins* ». De là, il n'y a qu'un pas pour des privatisations. Page 101 : *Pour les contrôles auxquels les entreprises sont soumises (fiscaux, travail, industriels...), il faut rationaliser et mieux coordonner en mutualisant davantage et allant vers un guichet unique pour certains types de contrôles. La cohérence des contrôles, leur priorisation, leur pertinence, leur sécurisation et leur acceptation par les usagers seraient à l'évidence mieux assurées si une seule structure était chargée de leur coordination*".

Dans cette période actuelle de restructurations, de suppressions d'emplois, de conditions de travail dégradées, de remises en question de leurs droits, de la baisse de leur pouvoir d'achat, du regel du point d'indice, du blocage de leurs carrières, les agents sont légitimement très inquiets.

Les perspectives proposées dans ce rapport ne peuvent qu'aggraver la situation avec la volonté gouvernementale de remettre en question : les missions de leurs ministères, avec encore et toujours des suppressions d'emplois, mais également les projets de réforme du système de retraite.

Les agents détestent ces périodes floues où tout est dit ou suggéré à demi-mot, arguant cette fois encore que cela est favorable aux usagers et bénéfique pour la dépense publique. Que nenni, le modèle proposé est celui du strict minimum pour la majorité des citoyens « gens qui ne sont rien » qui coûte un « pognon de dingue » et pour accorder toujours plus de privilèges « aux gens qui réussissent » : les premiers de cordée.

Pour mémoire, voici les propos de Renaud Dutreil, du 20 octobre 2004, alors Ministre de la Fonction publique, lors d'un déjeuner : « *Le problème que nous avons en France, c'est que les gens sont contents des services publics. L'hôpital fonctionne bien, l'école fonctionne bien, la police fonctionne bien. Alors il faut tenir un discours, expliquant que nous sommes à deux doigts d'une crise majeure, mais sans paniquer les gens, car à ce moment-là, ils se recroquevillent comme des tortues.* »

La privatisation généralisée prônée par les projets en cours et à venir est un des fils rouges de tout État ultra-libéral.

C'est le cœur névralgique de l'action Macronnienne.

Jupiter est effectivement le seul responsable. Le peuple souverain se doit d'aller le chercher et de lui rappeler que la France n'est pas une start-up, ni une banque d'affaires et qu'elle n'est pas à vendre !



Réapproprions-nous collectivement le bien commun essentiel pour l'indépendance d'un pays démocratique et républicain : santé, enseignement, finances, transports (aéroports, ports, autoroutes, rails), énergie, eau potable...avant qu'il ne soit trop tard !